



# CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

## COMMUNIQUE

### PROGRAMME DE PAIEMENT DES PENSIONS DE L'ECHEANCE DU 01/10/2022

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des pensionnés que le versement des pensions de l'échéance du **01/10/2022** débutera mardi **27 septembre 2022** sur toute l'étendue du territoire national et s'effectuera aux guichets, agences et antennes préfectorales de la CNSS selon le programme ci-après :

#### Au siège de la Direction Générale sise à Kouléwondy, dans la commune de Kaloum

- mardi 27 septembre 2022: **paiement des retraités des banques, des compagnies d'assurances, de la SOTELGUI et du syndicat des retraités**
- mercredi 28 septembre 2022 : **paiement des retraités des sociétés minières (ACG Conakry, CBG Conakry et CBK Conakry)**
- jeudi 29 septembre 2022 : **paiement du lot 1 au lot 100 et le lot Invalidités**
- vendredi 30 septembre 2022 : **paiement du lot 101 au lot 193**
- samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022, **paiement des pensions de survivants et du lot 1 au lot 125**
- mardi 04 octobre 2022 : **paiement des procurations et des retardataires**
- mercredi 05 octobre 2022 : **paiement des nouvelles concessions.**

#### Dans les agences et antennes préfectorales: à partir du mardi 27 septembre 2022.

#### Pour l'agence de Matoto:

- mardi 27 et mercredi 28 septembre 2022: Lot 1
- jeudi 29 et vendredi 30 septembre 2022: Lot 2
- samedi 1er octobre 2022 : Lot 3 et Lot 4
- mardi 04 octobre 2022 : paiement des retardataires et fin de programme.

**Paiement par virements bancaires, téléphonie mobile et cash minutes**, à compter du 27 septembre 2022, les pensionnés payés par virements bancaires pourront se présenter aux guichets de leurs banques respectives.

Les pensionnés payés par cash Minute et par téléphonies mobiles recevront sur leurs comptes et téléphone le montant de la pension sociale.

**Les bénéficiaires sont priés de se munir de leur carte nationale d'identité ou de leur passeport en cours de validité et du dernier bulletin de pension ou encore de la carte de pensionné.**

**Les procurations délivrées sont limitées à quatre(4) pensionnés par personne.**

**La CNSS exhorte les bénéficiaires à privilégier le mode de perception de la pension sociale par virements bancaires ou par téléphonie mobile.**

Conakry, le 20 septembre 2022

Le Directeur Général  
**Bakary SYLLA**